

Lannion, le 12 juillet 2017

Madame ADAM YVETTE
6 RUE DE SAINT MALO
22300 LANNION

Affaire suivie par F. Bienfait (02 96 05 55 55)

Ref: FB/KLR

Objet: Modification des critères d'éligibilité Transports à la demande

Madame, Monsieur

Vous utilisez un service de Transport à la demande de Lannion-Trégor
Communauté : Mobili TILT et, ou Taxi TILT.

Les transports à la demande sont des services publics dont une partie
importante est financée par LTC, et donc par de l'argent public.

A partir du 4 septembre ces services évoluent :

- **Mobili TILT** s'adresse :

*aux personnes de plus de 80 ans sous conditions de ressources (le Quotient
Familial doit être inférieur à 1200€).

*aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité à 80% sans conditions de
ressources

- **Taxi TILT** s'adresse aux personnes de plus de 18 ans sous conditions de
ressources (Quotient Familial inférieur à 1200€).

**Ces nouvelles conditions d'accès ont été validées par l'ensemble du conseil
communautaire le 28 juin 2017.**

Afin de bénéficier de ces services à compter du 4 septembre 2017, merci de
nous transmettre votre Quotient Familial.

Sans réponse de votre part, vous ne pourrez plus utiliser le service.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes
sincères salutations.

Bernadette CORVISIER

Elue déléguée aux déplacements
Conseillère municipale de Lannion

